



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3319 — Lundi 6 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE EL WIFACK LEASING 2

ASSEMBLEES GENERALES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV 2

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – 3

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE 3

SICAV-BNA 4

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 4

ARABIA SICAV 5

SANADETT SICAV 5

SOCIETE MODERN LEASING 6

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV – 6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :

- MAC CROISSANCE FCP
- MAC EPARGNANT FCP
- MAC EQUILIBRE FCP
- MAC EXCELLENCE FCP

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL –

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib BOURGUIBA

B.P. : 356 - Médenine 4100 -

EL WIFACK LEASING informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **5.000.000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2008 et ouverte à la souscription le 16 février 2009 conformément à la note d'opération, visée par le CMF sous le n° 09/640 du 02 février 2009, a été réalisée par :

- l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars souscrites en numéraire avec une prime d'émission de 1,5 dinars par action à raison de (1) action nouvelle à souscrire en numéraire pour (2) actions anciennes.

Le capital social est ainsi porté à 15.000.000 dinars divisé en 3.000.000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2009 - AS - 1158

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de FINACorp Obligataire SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 17 Avril 2009** à partir de **16 H**, au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008
- Affectation des résultats de l'exercice 2008
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses.

2009 - AS - 1142

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- CIL -**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - Tunis -

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 14 avril 2009 à 16H** au siège social de la société 16, avenue Jean Jaurès - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2008.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008.
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2008.
6. Affectation des résultats et distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2008.
7. Nomination d'un commissaire aux comptes.
8. Emission d'Emprunts obligataires.

2009 - AS - 1150

— *** —

**ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE
- ABC -**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac Tunis -

L'Arab Banking Corporation - Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **17 avril 2009**, au siège social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

En Assemblée Générale Ordinaire, à 12h00 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 7- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2009,
- 8- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans,

En Assemblée Générale Extraordinaire, à 12h 30 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- 2- Augmentation de Capital,
- 3- Mise à jour des statuts.

2009 - AS - 1139

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nourira Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 17 Avril 2008** à **10 H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2008,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Fixation des Jetons de présence.

2009 - AS - 1153

— *** —

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nourira Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 17 Avril 2008** à **11 H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2008,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des Jetons de présence.

2009 - AS - 1154

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)****ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994 n° 280

Visa BVMT n° 94/133 du 29/07/1994

JORT n° 62 du 21/06/1994 R.C n° B 123711998

Siège social : 9 Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS -

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 13 avril 2009 à 15 heures** au 4 rue 7036 - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal».

2009 - AS - 1148

— *** —

SANADETT SICAV

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 n° 938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n° 94 du 22/08/2000 R.C n° B 157622000

Siège social : 9 Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS -

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 13 avril 2009 à 14 heures** au 4 rue 7036 - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal».

2009 - AS - 1149

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

MODERN LEASING

Siège social : 11, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis -

La société Modern Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **13 avril 2009, à 10h00** au siège de la société, 11, Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
7. Nomination du 2^{ème} commissaire aux comptes.
8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2008.
9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2008.

2009 - AS - 1138

— *** —

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE
- SICAV -**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Siège Social : 65, avenue Habib Bourguiba - Tunis -

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les Actionnaires d'**Internationale Obligataire - SICAV** - sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le **Mercredi 8 Avril 2009 à 10H30**, au siège de l'Union Internationale de Banques, 65, Avenue Habib Bourguiba, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008,
2. Lecture et approbation des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008,
3. Approbation du bilan et de l'état de résultat arrêtés au 31 Décembre 2008,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2008,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Questions diverses.

2009 - AS - 1137

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009	4,148%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,172%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,177%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,194%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010	4,200%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,201%	1 024,836
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,342%	1 044,554
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,414%		1 020,540
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,463%	1 065,193
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,505%	1 131,821
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,525%	1 170,438
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,574%	1 121,740
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,664%		1 033,736
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,718%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,788%	1 130,841
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,919%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,942%		1 042,656
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,235%	1 154,456

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 03/04/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 06/04/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,937	126,972	1,412	1,12%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,590	100,620	*** 1,011	0,98%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,295	103,325	1,134	1,11%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,751	101,782	*** 1,053	1,00%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,748	105,784	1,220	1,17%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,910	105,922	1,128	1,08%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,363	104,397	1,200	1,16%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,164	104,197	1,159	1,12%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,419	107,447	1,229	1,16%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,151	106,185	1,143	1,09%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,689	109,723	1,674	1,55%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,140	105,151	1,144	1,10%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,538	104,568	1,176	1,14%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,477	107,507	1,278	1,20%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,497	105,530	1,083	1,04%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,142	103,173	*** 1,147	1,08%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,726	107,757	1,248	1,17%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,247	105,277	1,059	1,02%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,073	102,108	*** 1,159	1,10%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,526	105,537	1,115	1,07%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,281	104,314	1,225	1,19%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,671	105,706	1,941	1,87%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,494	104,528	0,977	0,94%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,415	102,443	1,065	1,05%
SICAV MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,150	1,151	0,011	0,96%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,944	10,948	0,115	1,06%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,520	10,523	0,109	1,05%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,517	104,591	1,227	1,19%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,431	103,455	0,942	0,92%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,588	101,624	1,154	1,15%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,898	41,902	0,411	0,99%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,467	30,476	0,313	1,04%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	77,281	77,569	3,950	5,37%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	111,907	111,881	8,822	8,56%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 116,301	1 117,169	82,489	7,97%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	63,534	64,274	2,954	4,82%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,239	102,316	2,132	2,13%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	61,081	61,505	3,709	6,42%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,608	46,797	2,322	5,22%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,518	51,823	2,191	4,41%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,128	96,248	1,433	1,51%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,694	97,836	3,048	3,22%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,755	13,796	0,448	3,36%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	78,291	78,560	4,267	5,74%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	198,372	198,666	*** 11,790	6,16%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	110,414	110,548	2,548	2,36%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 494,182	1 504,007	68,921	4,80%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 687,379	1 696,943	74,044	4,56%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 147,355	148,349	7,360	5,22%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 137,487	138,298	4,733	3,54%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 125,078	125,331	2,324	1,89%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,605	1,621	0,102	6,71%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,412	1,424	0,075	5,56%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 104,106	8 168,373	273,101	3,46%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,203	11,222	0,263	2,40%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,853	11,888	0,321	2,78%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,930	14,036	0,971	7,43%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,914	13,006	1,064	8,91%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 103,398	103,659	2,921	2,90%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,322	105,273	4,088	4,04%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 107,049	106,952	2,917	2,80%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,797	13,953	0,864	6,60%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 070,800	1 076,069	24,860	2,36%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 406,597	5 471,997	136,961	2,57%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,193	115,768	3,600	3,21%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,483	106,482	3,193	3,09%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 013,463	1 013,694	2,919	0,29%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	106,785	107,461	4,912	4,79%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	496,127	498,575	28,848	6,14%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 113,953	114,671	5,830	5,36%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	103,042	104,167	7,138	7,36%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,807	102,652	2,328	2,32%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,591	102,034	1,678	1,67%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,159	101,259	0,875	0,87%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,928	102,065	1,742	1,74%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 102,057	102,412	2,599	2,60%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,024	10,116	0,116	1,16%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

MAC CROISSANCE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.948.221, un actif net de D : 2.932.677 et un bénéfice de D : 189.985, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » représentent à la clôture de l'exercice, 21,85% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	1 876 942	2 721 425
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		837 140	1 613 800
Obligations et valeurs assimilées		933 791	919 190
Titres OPCVM		106 011	188 435
Placements monétaires et disponibilités		1 071 279	1 205 624
Placements monétaires	5	499 551	-
Disponibilités		571 728	1 205 624
Créances d'exploitation		-	13
TOTAL ACTIF		2 948 221	3 927 062
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	15 281	18 497
Autres créditeurs divers	9	263	251
TOTAL PASSIF		15 544	18 748
ACTIF NET			
Capital	12	2 894 720	3 838 880
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		11	7
Sommes distribuables de l'exercice en cours		37 946	69 427
ACTIF NET		2 932 677	3 908 314
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 948 221	3 927 062

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2008	2007
Revenus du portefeuille-titres	6	66 431	147 274
Dividendes		19 577	104 461
Revenus des obligations et valeurs assimilées		46 854	42 813
Revenus des placements monétaires	7	16 701	3 216
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		83 132	150 490
Charges de gestion des placements	10	(42 250)	(55 112)
REVENU NET DES PLACEMENTS		40 882	95 378
Autres produits		19	-
Autres charges	11	(7 009)	(11 612)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 892	83 766
Régularisation du résultat d'exploitation		4 054	(14 339)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		37 946	69 427
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 054)	14 339
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		28 278	(60 605)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		183 443	32 467
Frais de négociation		(55 628)	(54 574)
RESULTAT DE L'EXERCICE		189 985	1 054

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i>	
	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	189 985	1 054
Résultat d'exploitation	33 892	83 766
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28 278	(60 605)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	183 443	32 467
Frais de négociation de titres	(55 628)	(54 574)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(40 971)	(60 172)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 124 651)	1 755 051
Souscriptions		
- Capital	2 615 077	3 537 433
- Régularisation des sommes non distribuables	263 317	151 783
- Régularisation des sommes distribuables	21 763	44 356
Rachats		
- Capital	(3 766 845)	(1 920 133)
- Régularisation des sommes non distribuables	(253 724)	(54 658)
- Régularisation des sommes distribuables	(46 161)	(26 815)
- Droits de sortie	41 922	23 085
VARIATION DE L'ACTIF NET	(975 637)	1 695 933
ACTIF NET		
En début de période	3 908 314	2 212 381
En fin de période	2 932 677	3 908 314
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	29 524	16 963
En fin de période	20 666	29 524
VALEUR LIQUIDATIVE	141,908	132,378
TAUX DE RENDEMENT	8,98%	2,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 1.876.942 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		824 073	837 140	28,55%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		824 073	837 140	28,55%
ADWYA	34 715	170 840	214 990	7,33%
ATL	40 000	150 060	142 800	4,87%
BNA	100	822	884	0,03%
ATTIJARI BANK	14 757	212 453	202 628	6,91%
BT	550	61 063	61 187	2,09%
CIL	200	3 166	3 480	0,12%
SFBT	200	2 498	2 119	0,07%
TL	2 742	67 462	62 786	2,14%
TPR	30 540	153 922	144 393	4,92%
UIB	100	1 153	1 273	0,04%
DA CIL 2008	200	634	600	0,02%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		863 500	933 791	31,84%
Obligation de sociétés		135 000	141 251	4,82%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	135 000	141 251	4,82%
Bons du trésor assimilables		196 000	198 219	6,76%
BTA 10/2013	200	196 000	198 219	6,76%
Bons du Trésor Zéro Coupons		532 500	594 321	20,27%
BTZC 10/2016	1 000	532 500	594 321	20,27%
Titres OPCVM		104 687	106 011	3,61%
Actions des SICAV		104 687	106 011	3,61%
SICAV FIDELITY	1 000	104 687	106 011	3,61%
TOTAL		1 792 260	1 876 942	64,00%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2007	2 694 620	40 690	(13 885)	2 721 425	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	9 070 767			9 070 767	
Titres OPCVM	915 213			915 213	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(9 875 378)			(9 875 378)	173 138
Titres OPCVM	(997 962)			(997 962)	10 305
Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	
* Plus ou moins values					
Actions cotées			27 952	27 952	
Titres OPCVM			326	326	
* Intérêts courus		29 599		29 599	
Soldes au 31 décembre 2008	1 792 260	70 289	14 393	1 876 942	183 443

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 499.551, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au	% actif net
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 10/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	499 501	499 551	17,03%
TOTAL		499 501	499 551	17,03%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 66.431, contre un solde de D : 147.274 au 31 décembre 2007, et se détaillent comme suit :

	2008	2007
Dividendes	19 577	104 461
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	13 184	85 236
des titres OPCVM	6 393	19 225
Revenus des obligations et valeurs assimilées	46 854	42 813
intérêts des obligations de sociétés	6 818	7 008
intérêts des BTA et BTZC	40 036	35 805
TOTAL	66 431	147 274

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 16.701 contre D : 3.216 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	5 041	-
Intérêts des dépôts à vue	11 660	3 216
TOTAL	16 701	3 216

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 15.281, contre un solde de D : 18.497 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	9 756	12 516
Rémunération du dépositaire	981	1 251
Rémunération du CAC	4 544	4 730
Total	15 281	18 497

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 263, contre un solde de D : 251 à la clôture de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 42.250, contre un solde de D : 55.112 au 31 décembre 2007, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	38 471	50 738
Rémunération du dépositaire	3 779	4 374
Total	42 250	55 112

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 7.009 contre un solde de D : 11.612 au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du CAC	3 587	7 022
Rémunération du CMF	3 338	4 449
Services bancaires et assimilés	66	141
Autres	18	-
Total	7 009	11 612

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007

Montant	3 838 880
Nombre de parts	29 524
Nombre de copropriétaires	130

Souscriptions réalisées

Montant	2 615 077
Nombre de parts émises	20 112
Nombre de copropriétaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant	(3 766 845)
Nombre de parts rachetées	(28 970)
Nombre de copropriétaires sortants	(72)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	28 278
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	183 443
Régularisation des sommes non distribuables	9 593
Droits de sortie	41 922
Frais de négociation	(55 628)

Capital au 31-12-2008

Montant	2 894 720
Nombre de parts	20 666
Nombre de copropriétaires	71

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	4,023	5,097	2,577
Charges de gestion des placements	(2,044)	(1,867)	(1,216)
Revenus net des placements	<u>1,978</u>	<u>3,230</u>	<u>1,361</u>
Autres produits	0,001	-	0,025
Autres charges	(0,339)	(0,393)	(0,160)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,640</u>	<u>2,837</u>	<u>1,226</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,196	(0,486)	0,442
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,836</u>	<u>2,351</u>	<u>1,668</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	1,368	(2,053)	2,754
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8,877	1,100	11,613
Frais de négociation	(2,692)	(1,848)	(1,242)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>7,553</u>	<u>(2,801)</u>	<u>13,126</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>9,193</u>	<u>0,036</u>	<u>14,352</u>
Droits de sortie	2,029	0,782	0,737
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>9,582</u>	<u>(2,019)</u>	<u>13,863</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,464	3,290	14,893
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>10,046</u>	<u>1,271</u>	<u>28,756</u>
Valeur liquidative	141,908	132,378	130,424
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,49%	1,42%	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,30%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,34%	1,79%	1,45%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EPARGNANT FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan

de D : 6.921.778, un actif net de D : 6.895.102 et un bénéfice de D : 731.091, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

7. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

8. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

9. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

10. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » représentent à la clôture de l'exercice, 37,68% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

11. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

12. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	3 675 635	3 661 447
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		174 597	886 805
Obligations et valeurs assimilées		3 183 005	2 562 792
Titres OPCVM		318 033	211 850
Placements monétaires et disponibilités		3 245 593	1 393 888
Placements monétaires	5	2 499 600	-
Disponibilités		745 993	1 393 888
Créances d'exploitation		550	550
TOTAL ACTIF		6 921 778	5 055 885
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	26 054	16 512
Autres créditeurs divers	9	622	396
TOTAL PASSIF		26 676	16 908
ACTIF NET			
Capital	12	6 702 826	4 827 099
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos	13	38	38
Sommes distribuables de l'exercice en cours		192 263	211 840
ACTIF NET		6 895 102	5 038 977
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 921 778	5 055 885

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2008	2007
Revenus du portefeuille-titres	6	192 286	233 995
Dividendes		35 592	141 593
Revenus des obligations et valeurs assimilées		156 694	92 402
Revenus des placements monétaires	7	118 227	4 269
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		310 513	238 264
Charges de gestion des placements	10	(68 725)	(38 255)
REVENU NET DES PLACEMENTS		241 788	200 009
Autres produits		-	136
Autres charges	11	(17 294)	(11 497)
RESULTAT D'EXPLOITATION		224 494	188 648
Régularisation du résultat d'exploitation		(32 231)	23 192
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		192 263	211 840
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 231	(23 192)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(84 535)	77 653
Variation des plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		660 763	57 258
Frais de négociation		(69 631)	(14 818)
RESULTAT DE L'EXERCICE		731 091	308 741

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	731 091	308 741
Résultat d'exploitation	224 494	188 648
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(84 535)	77 653
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	660 763	57 258
Frais de négociation de titres	(69 631)	(14 818)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(340 261)	(121 661)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 465 295	3 503 889
Souscriptions		
- Capital	14 607 848	9 270 966
- Régularisation des sommes non distribuables	536 575	112 212
- Régularisation des sommes distribuables	449 641	328 389
Rachats		
- Capital	(13 091 493)	(5 873 391)
- Régularisation des sommes non distribuables	(683 800)	(116 661)
- Régularisation des sommes distribuables	(353 476)	(217 626)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 856 125	3 690 969
ACTIF NET		
En début de période	5 038 977	1 348 008
En fin de période	6 895 102	5 038 977
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	42 450	11 838
En fin de période	55 785	42 450
VALEUR LIQUIDATIVE	123,601	118,704
TAUX DE RENDEMENT	8,33%	6,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.6-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.7-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.8-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.9- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.10- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 3.675.635 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		165 318	174 597	2,53%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		165 318	174 597	2,53%
ADWYA	7 000	32 127	43 351	0,63%
Amen Bank	100	3 294	3 345	0,05%
ATL	8 000	30 623	28 560	0,41%
BNA	150	1 226	1 326	0,02%
ATTIJARI BANK	1 000	14 107	13 731	0,20%
BT	700	77 713	77 873	1,13%
CIL	100	1 472	1 740	0,03%
SFBT	100	1 163	1 060	0,02%
STB	100	900	894	0,01%
TL	50	1 221	1 145	0,02%
UIB	100	1 155	1 272	0,02%
DA CIL 2008	100	317	300	0,00%
Titres OPCVM		316 448	318 033	4,61%
Actions des SICAV		316 448	318 033	4,61%
SICAV FIDELITY	3 000	316 448	318 033	4,61%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		2 966 300	3 183 005	46,16%
Obligations de sociétés		590 000	611 863	8,87%
AMEN BANK 2006	1 000	90 000	94 167	1,37%
HANNIBAL LEASE 2008/1	5 000	500 000	517 696	7,51%
Bons du Trésor Assimilables		390 400	394 839	5,73%
BTA 10/2013	400	390 400	394 839	5,73%
Bons du Trésor Zéro Coupons		1 985 900	2 176 303	31,56%
BTZC 10/2016	1 000	528 000	590 182	8,56%
BTZC 10/2016 BIS	500	264 500	295 551	4,29%
BTZC 10/2016	1 400	753 800	819 347	11,88%
BTZC 10/2016	800	439 600	471 223	6,83%
TOTAL		3 448 066	3 675 635	53,31%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2007	3 479 556	86 492	95 399	3 661 447	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	10 967 464			10 967 464	
Obligations de sociétés	500 000			500 000	
Titres OPCVM	3 083 047			3 083 047	

*** Remboursements et cessions
de l'exercice**

Actions côtées	(11 595 294)	(11 595 294)	650 969
Obligations de sociétés	(10 000)	(10 000)	
Titres OPCVM	(2 976 707)	(2 976 707)	9 794

*** Plus ou moins values**

Actions côtées	(84 379)	(84 379)	
Titres OPCVM	(156)	(156)	

*** Intérêts courus**

	130 213	130 213	
--	---------	---------	--

Soldes au 31 décembre 3 448 066 216 705 10 864 3 675 635 660 763

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 2.499.600, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif net
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 01/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	1 998 002	2 000 000	29,01%
Certificat de dépôt au 09/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	499 501	499 600	7,25%
TOTAL		2 497 503	2 499 600	36,25%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 à D : 192.286 contre D : 233.995 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2008	2007
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	27 068	53 578
des titres OPCVM	8 524	88 015
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	24 207	4 672
intérêts des BTA et BTZC	132 487	87 730
TOTAL	192 286	233 995

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 118.227 contre D : 4.269 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	94 684	-
Intérêts des dépôts à	23 543	4 269
TOTAL	118 227	4 269

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 26.054 contre D : 16.512 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	14 051	9 540
Rémunération du dépositaire	2 727	1 878
Rémunération du CAC	9 276	5 094
Total	26 054	16 512

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 622 contre D : 396 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 68.725 contre un solde de D : 38.255 au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	58 907	32 790
Rémunération du dépositaire	9 818	5 465
Total	68 725	38 255

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 17.294 contre un solde de D : 11.497 au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du CAC	8 689	6 667
Rémunération du CMF	8 505	4 781
Services bancaires et assimilés	85	49

Autres	15	-
Total	17 294	11 497

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2007

Montant	4 827 099
Nombre de parts	42 450
Nombre de copropriétaires	129

Souscriptions réalisées

Montant	14 607 848
Nombre de parts émises	128 463
Nombre de copropriétaires nouveaux	25

Rachats effectués

Montant	(13 091 493)
Nombre de parts rachetées	(115 128)
Nombre de copropriétaires sortants	(67)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	(84 535)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	660 763
Régularisation des sommes non distribuables	(147 225)
Frais de négociation	(69 631)

Capital au 31-12-2008

Montant	6 702 826
Nombre de parts	55 785
Nombre de copropriétaires	87

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	5,566	5,613	3,144
Charges de gestion des placements	(1,232)	(0,901)	(0,863)
Revenus net des placements	4,334	4,712	2,281
Autres produits	-	0,003	0,017
Autres charges	(0,310)	(0,271)	(0,182)
Résultat d'exploitation (1)	4,024	4,444	2,115
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,578)	0,546	0,768
Sommes distribuables de l'exercice	3,446	4,990	2,883
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(1,515)	1,829	1,499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11,845	1,349	4,974
Frais de négociation	(1,248)	(0,349)	(0,252)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	9,081	2,829	6,221
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	13,106	7,273	8,336
Résultat non distribuable de l'exercice	9,081	2,829	6,221
Régularisation du résultat non distribuable	(2,639)	(0,105)	4,767
Sommes non distribuables de l'exercice	6,442	2,724	10,988
Valeur liquidative	123,601	118,704	113,871
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,02%	0,77%	0,81%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,23%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,84%	4,29%	2,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EQUILIBRE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de

D : 861.249, un actif net de D : 857.576 et un bénéfice de D : 80.661, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

13. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

14. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

15. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

16. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 37,93% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

17. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

18. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	536 008	601 393
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		156 269	249 667
Obligations et valeurs assimilées		342 635	332 660
Titres OPCVM		37 104	19 066
Placements monétaires et disponibilités		325 241	351 897
Disponibilités		325 241	351 897
TOTAL ACTIF		861 249	953 290
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	3 601	4 382
Autres créditeurs divers	6	72	56
TOTAL PASSIF		3 673	4 438
ACTIF NET			
Capital	11	845 481	922 508
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1	4
Sommes distribuables de l'exercice en cours		12 094	26 340
ACTIF NET		857 576	948 852
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		861 249	953 290

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	2007
Revenus du portefeuille-titres	7	21 695	40 568
Dividendes		4 222	24 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 473	16 341
Revenus des placements monétaires	8	5 500	1 764
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 195	42 332
Charges de gestion des placements	9	(12 248)	(12 670)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 947	29 662
Autres produits		161	-
Autres charges	10	(3 002)	(2 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 106	27 476
Régularisation du résultat d'exploitation		(12)	(1 136)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 094	26 340
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	1 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 759)	(7 573)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		79 992	75 249
Frais de négociation		(9 678)	(4 832)
RESULTAT DE L'EXERCICE		80 661	90 320

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	80 661	90 320
Résultat d'exploitation	12 106	27 476
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 759)	(7 573)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 992	75 249
Frais de négociation de titres	(9 678)	(4 832)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(22 258)	(11 181)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(149 679)	298 896
Souscriptions		
- Capital	1 343 406	871 145
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 626)	21 845
- Régularisation des sommes distribuables	32 689	13 007
Rachats		
- Capital	(1 464 974)	(571 979)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 217)	(36 917)
- Régularisation des sommes distribuables	(36 786)	(9 678)
- Droits de sortie	35 829	11 473
VARIATION DE L'ACTIF NET	(91 276)	378 035
ACTIF NET		
En début de période	948 852	570 817
En fin de période	857 576	948 852
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	7 338	4 795
En fin de période	6 371	7 338
VALEUR LIQUIDATIVE	134,606	129,307
TAUX DE RENDEMENT	6,87%	9,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.11- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.12- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.13- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.14- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.15- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 536.008 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		161 794	156 269	18,22%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		161 794	156 269	18,22%
ADWYA	3 000	15 918	18 579	2,17%
ATL	11 000	42 680	39 270	4,58%
BNA	100	809	884	0,10%
ATTIJARI BANK	1 600	23 374	21 970	2,56%
BT	250	27 756	27 812	3,24%
CIL	100	1 585	1 740	0,20%
SFBT	150	1 890	1 589	0,19%
STB	100	942	894	0,10%
TL	800	20 173	18 318	2,14%
TPR	5 000	25 200	23 640	2,76%
UIB	100	1 150	1 273	0,15%
CIL DA 2008	100	317	300	0,03%
Titres OPCVM		36 640	37 104	4,33%
Actions des SICAV		36 640	37 104	4,33%
SICAV FIDELITY	350	36 640	37 104	4,33%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		309 500	342 635	39,95%
Obligations de sociétés		45 000	47 084	5,49%
Emprunt Amen Bank	500	45 000	47 084	5,49%
Bons du Trésor Zéro Coupons		264 500	295 551	34,46%
BTZC 10/2016	500	264 500	295 551	34,46%
TOTAL		507 934	536 008	62,50%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2007	586 536	18 160	(3 303)	601 393	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	1 910 226			1 910 226	
Titres OPCVM	243 870			243 870	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(2 001 558)			(2 001 558)	75 750
Titres OPCVM	(226 140)			(226 140)	4 242
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
* Plus ou moins values					
Actions cotées			(2 066)	(2 066)	
Titres OPCVM			308	308	
* Intérêts courus		14 975		14 975	
Soldes au 31 décembre 2008	507 934	33 135	(5 061)	536 008	79 992

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 3.601 contre un solde de D : 4.382 au 31 décembre 2007, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	2 398	2 841
Rémunération du dépositaire	145	218
Rémunération du CAC	1 058	1 323
Total	3 601	4 382

Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 72, contre un solde de D : 56 à la clôture de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 à D : 21.965 contre un solde de D : 40.568 au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

	2008	2007
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	3 455	15 979
des titres OPCVM	767	8 248
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	2 273	2 336
intérêts des BTZC	15 200	14 005
TOTAL	21 695	40 568

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 5.500 contre D : 1.764 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	200	-
Intérêts des dépôts à vue	5 300	1 764
TOTAL	5 500	1 764

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 12.248, contre un solde de D : 12.670 au 31 décembre 2007, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	11 134	11 040
Rémunération du dépositaire	1 114	1 630
Total	12 248	12 670

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 3.002, contre un solde de D : 2.186 au 31 décembre 2007, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du CAC	1 909	1 029
Rémunération du CMF	980	1 086
Services bancaires et assimilés	83	71
Autres	30	-
Total	3 002	2 186

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2007</u>	
Montant	922 508
Nombre de parts émises	7 338
Nombre de copropriétaires	53
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	1 343 406

Nombre de parts émises	10 686
Nombre de copropriétaires nouveaux	4
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(1 464 974)
Nombre de parts rachetées	(11 653)
Nombre de copropriétaires sortants	(19)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 759)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	79 992
Régularisation des sommes non distribuables	(59 843)
Droits de sortie	35 829
Frais de négociation	(9 678)
<u>Capital au 31-12-2008</u>	
Montant	845 481
Nombre de parts	6 371
Nombre de copropriétaires	38

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2008	2007	2006
Revenus des placements	4,269	5,769	2,898
Charges de gestion des placements	(1,922)	(1,727)	(1,394)
Revenus net des placements	2,346	4,042	1,504
Autres produits	0,025	-	0,019
Autres charges	(0,471)	(0,298)	(0,183)
Résultat d'exploitation (1)	1,900	3,744	1,339
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	(0,155)	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	1,897	3,589	1,401
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,276)	(1,032)	0,891
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12,556	10,255	10,490
Frais de négociation	(1,519)	(0,658)	(0,801)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	10,761	8,565	10,579
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	12,661	12,309	11,919
Droits de sortie	5,624	1,564	0,504
Résultat non distribuable de l'exercice	16,385	10,129	11,083
Régularisation du résultat non distribuable	(9,393)	(2,054)	6,559
Sommes non distribuables de l'exercice	6,992	8,075	17,642
Valeur liquidative	134,606	129,307	119,044
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,46%	1,39%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,24%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,44%	2,89%	1,28%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EXCELLENCE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 04 mars 2006 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan

de D : 7.350.374, un actif net de D : 7.310.917 et un déficit de D : 1.067.966, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

19. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

20. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

21. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

22. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » et par « ADWYA » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 27,35% et 10,33% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
23. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
24. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	4 403 006	13 190 918
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 084 973	13 044 927
Titres OPCVM		318 033	145 991
Placements monétaires et disponibilités		2 947 368	1 388 897
Placements monétaires	5	1 999 201	-
Disponibilités		948 167	1 388 897
TOTAL ACTIF		7 350 374	14 579 815
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	38 613	57 438
Autres créditeurs divers	9	844	1 421
TOTAL PASSIF		39 457	58 859
ACTIF NET			
Capital	12	7 289 293	14 317 058
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		17	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 607	203 898
ACTIF NET		7 310 917	14 520 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 350 374	14 579 815

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2008	2007
Revenus du portefeuille-titres	6	121 632	414 020
Dividendes		121 632	414 020
Revenus des placements monétaires	7	81 978	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		203 610	414 020
Charges de gestion des placements	10	(158 170)	(192 626)
REVENU NET DES PLACEMENTS		45 440	221 394
Autres charges	11	(19 170)	(28 017)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 270	193 377
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 663)	10 521
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		21 607	203 898
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 663	(10 521)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 028 869	(2 411 961)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(2 846 415)	563 426
Frais de négociation		(276 690)	(65 464)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 067 966)	(1 720 622)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(1 067 966)	(1 720 622)
Résultat d'exploitation	26 270	193 377
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 028 869	(2 411 961)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2 846 415)	563 426
Frais de négociation de titres	(276 690)	(65 464)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(176 802)	(264 664)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 965 271)	279 038
Souscriptions		
- Capital	17 535	6 224 895
- Régularisation des sommes non distribuables	342	(733 031)
- Régularisation des sommes distribuables	136	82 809
Rachats		
- Capital	(6 207 273)	(5 834 588)
- Régularisation des sommes non distribuables	252 038	615 237
- Régularisation des sommes distribuables	(31 878)	(82 282)
- Droits de sortie	3 829	5 998
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 210 039)	(1 706 248)
ACTIF NET		
En début de période	14 520 956	16 227 204
En fin de période	7 310 917	14 520 956
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 633	1 594
En fin de période	927	1 633
VALEUR LIQUIDATIVE	7 886,642	8 892,196
TAUX DE RENDEMENT	(9,90%)	(10,96%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.16- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.17- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.18- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.19- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.20- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 4.403.006 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 376 135	4 084 973	55,87%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		4 376 135	4 084 973	55,87%
ADWYA	22 000	615 005	755 546	10,33%
ARTES	39 845	430 551	356 055	4,87%
ASSAD	6 000	78 012	55 656	0,76%
ATL	56 300	562 458	557 991	7,63%
BH	2 850	74 348	65 846	0,90%
BT	5 095	565 155	566 809	7,75%
PGH	64 000	512 457	387 328	5,30%
SOPAT	27 040	281 218	172 786	2,36%
TL	23 811	593 523	545 224	7,46%
TPR	31 500	663 408	621 732	8,50%
Titres OPCVM		315 258	318 033	4,35%
Actions des SICAV		315 258	318 033	4,35%
SICAV STRATEGIE	3 000	315 258	318 033	4,35%
TOTAL		4 691 393	4 403 006	60,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values
Soldes au 31 décembre 2007	15 508 176	(2 317 258)	13 190 918	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	23 133 279		23 133 279	
Titres OPCVM	2 689 615		2 689 615	
* Remboursements et cessions de l'exercice				
Actions cotées	(34 134 279)		(34 134 279)	(2 893 993)
Titres OPCVM	(2 505 398)		(2 505 398)	47 578
* Plus ou moins values latentes				
Actions cotées		2 041 046	2 041 046	
Titres OPCVM		(12 175)	(12 175)	
Soldes au 31 décembre 2008	4 691 393	(288 387)	4 403 006	(2 846 415)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 1.999.201, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 01/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	999 001	1 000 000	13,68%
Certificat de dépôt au 09/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	999 001	999 201	13,67%
TOTAL		1 998 002	1 999 201	27,35%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 à D : 121.632 contre D: 414.020 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2008	2007
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	121 632	412 290
des titres OPCVM	-	1 730
TOTAL	121 632	414 020

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 81.978 contre un solde nul à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	74 273	-
Intérêts des dépôts à vue	7 705	-
TOTAL	81 978	-

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 38.613 contre D : 57.438 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	25 752	43 190
Rémunération du dépositaire	4 070	5 536
Rémunération du CAC	8 241	8 162
Autres	550	550
Total	38 613	57 438

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 844 contre D : 1.421 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 158.170 contre D : 192.626 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	143 791	175 114
Rémunération du dépositaire	14 379	17 512
Total	158 170	192 626

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 19.170 contre D : 28.017 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du CAC	6 838	8 717
Rémunération du CMF	12 186	14 987
Services bancaires et assimilés	90	4 313
Autres	56	-
Total	19 170	28 017

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007	
Montant	14 317 058
Nombre de parts	1 633
Nombre de copropriétaires	12
Souscriptions réalisées	
Montant	17 535
Nombre de parts émises	2
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
Rachats effectués	
Montant	(6 207 273)
Nombre de parts rachetées	(708)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 028 869
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2 846 415)
Régularisation des sommes non distribuables	252 380
Droits de sortie	3 829
Frais de négociation	(276 690)
Capital au 31-12-2008	
Montant	7 289 293
Nombre de parts	927
Nombre de copropriétaires	10

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2008	2007	2006
Revenus des placements	219,644	253,533	276,592
Charges de gestion des placements	(170,626)	(117,958)	(89,073)
Revenus net des placements	49,018	135,575	187,518
Autres charges	(20,680)	(17,157)	(15,752)
Résultat d'exploitation (1)	28,338	118,418	171,766
Régularisation du résultat d'exploitation	(5,030)	6,443	0,541
Sommes distribuables de l'exercice	23,308	124,861	172,307
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	2 188,640	(1 477,012)	59,413
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(3 070,566)	345,025	43,661
Frais de négociation	(298,479)	(40,088)	(97,422)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1 180,406)	1 172,075	5,651
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1 152,068)	1 053,657	177,417
Droits de sortie	4,131	3,673	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(1 176,275)	1 168,402	5,651
Régularisation du résultat non distribuable	272,255	(72,133)	2,220
Sommes non distribuables de l'exercice	(904,020)	(1 240,536)	7,871
Valeur liquidative	7 886,642	8 892,196	10 180,178
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	2,03%	1,24%	0,88%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,18%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,28%	1,31%	1,71%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixés au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**GROUPE COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
-CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Le groupe COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2009. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Messieurs Adnène ZGHIDI (BDO AFRIC AUDIT) et Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008				
(exprimé en dinar tunisien)				
		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007	
ACTIFS				(*)
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques		5 599 667	2 378 787	
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	223 737 076	197 009 980	
Portefeuille-titres commercial	6	1 741 139	1 080 450	
Portefeuille d'investissement	7	3 218 500	1 456 024	
Valeurs Immobilisées	8	6 752 294	6 899 070	
Autres actifs		2 295 088	2 339 771	
TOTAL DES ACTIFS		243 343 764	211 164 082	
		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007	
PASSIFS				(*)
	Notes			
Dettes envers la clientèle	9	5 354 084	7 432 668	
Emprunts et ressources spéciales	10	193 393 455	165 102 929	
Fournisseurs et comptes rattachés		10 960 879	9 465 254	
Autres passifs		5 750 736	3 634 597	
TOTAL DES PASSIFS		215 459 154	185 635 448	
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		15 000 000	12 500 000	
Réserves consolidées		8 472 149	9 360 358	
Résultat consolidés		4 208 219	3 486 337	
Total des capitaux propres avant affectation	11	27 680 368	25 346 695	
Intérêts minoritaires	12	204 242	181 939	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		243 343 764	211 164 082	
(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison				

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE				
(exprimé en dinar tunisien)				
			31 Décembre	31 Décembre
	Notes		2008	2007
				(*)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	13		24 226 407	20 328 251
Intérêts et charges assimilées	14		(11 922 396)	(9 720 543)
Produits des placements			361 364	308 022
Autres produits d'exploitation			345 183	402 346
Produit net			13 010 558	11 318 076
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel			2 432 155	2 200 856
Dotations aux amortissements			538 870	523 999
Autres charges d'exploitation			1 416 027	1 404 385
Total des charges d'exploitation			4 387 052	4 129 240
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			8 623 506	7 188 836
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radié	15		2 882 444	3 107 720
Dotations aux autres provisions			261 145	16 150
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 479 917	4 064 966
Autres gains ordinaires			173 910	396 407
Autres pertes ordinaires			(228 966)	(138 081)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES			5 424 861	4 323 292
Impôts exigibles			(1 194 339)	(826 837)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			4 230 522	3 496 455
Parts revenant aux intérêts minoritaires			(22 303)	(10 118)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			4 208 219	3 486 337
(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison				

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2008</u>	<u>2007</u> Ⓜ
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	147 344 792	129 835 783
Investissements dans les contrats de Leasing	(151 349 899)	(141 932 448)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(3 806 029)	(3 312 491)
Intérêts payés	(10 487 324)	(9 796 770)
Impôts et taxes payés	(2 440 611)	(2 771 297)
Autres flux liés à l'exploitation	1 203 842	3 830 794
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(19 535 229)</u>	<u>(24 146 429)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(389 828)	(1 168 852)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	77 430	430 206
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 813 400)	(788 200)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 163 053	333 871
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(1 962 745)</u>	<u>(1 192 975)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(1 874 512)	(1 507 541)
Encaissements provenant de la cession des actions propres	0	127 107
Encaissements provenant des emprunts	70 000 000	53 350 000
Remboursement d'emprunts	(43 406 634)	(27 465 143)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>24 718 854</u>	<u>24 504 423</u>
Variation de trésorerie	<u>3 220 880</u>	<u>(834 981)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	2 378 787	3 213 768
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 599 667	2 378 787
(*) Retraité pour les besoins de la comparaison		

Note 1 : Présentation du groupe**1.1. Structure juridique des sociétés du groupe**

Le groupe « CIL » est composé de deux sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing et l'intermédiation en bourse.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 15.000.000 divisé en 3.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se limitent à celle détenue au capital de la Compagnie Générale d'Investissement.

La Compagnie Internationale de Leasing détient 180.248 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement, soit un pourcentage de participation de 72,1%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la Compagnie Générale d'Investissement.

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans sa filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de (u) :

- La NC 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Système comptable des entreprises, et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

Note 4 : Principes et Methodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. En conséquence, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

L'impact de ce changement est estimé à D : 85.913 au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au

niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ce changement de méthodes comptables, qui n'a aucune incidence sur le résultat de la société, a été appliqué de manière rétrospective pour les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. Les chiffres correspondants à la période close le 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma à des fins comparatives.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.5 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.7 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.8 Changement de méthodes de présentation

4-8-1. Par rapport au 31 décembre 2007, et avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008 de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et les passifs sont désormais présentés au bilan par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants dans la mesure où la CIL, et de par son statut d'établissement financier, ne fournit pas des biens ou services dans le cadre d'un cycle d'exploitation clairement identifiable.

En outre, les actifs figurent, désormais, au bilan pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

4-8-2. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers arrêtés 31 décembre 2008 traduisent, au bilan, les changements de présentation suivants :

- ✓ Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les loyers comptabilisés d'avance étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances issues d'opérations de leasing.

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les intérêts précomptés et les commissions de placement payés d'avance sur les billets de trésorerie émis par la société figuraient à l'actif du bilan, à concurrence de la portion non courue à la date de clôture, sous l'intitulé « Charges constatées d'avance ». Corrélativement, lesdits billets de trésorerie figuraient au passif pour leur valeur de remboursement.

Au 31 décembre 2008, le passif financier correspondant aux billets de trésorerie émis figurent au bilan au coût amorti, soit la valeur de remboursement réduite des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus

A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

4-8-3. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de présentation suivants :

- ✓ Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

✓ Avant le 1er janvier 2008, les plus values sur cession d'immobilisations en leasing, correspondant aux indemnités de résiliation, ainsi que les intérêts de retard et les frais de rejet figuraient parmi « les autres produits d'exploitation ».

Au 31 décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Intérêts et produits assimilés de leasing ». A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

4-8-4. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, un changement de présentation des décaissements liés à l'acquisition des immobilisations données en leasing.

Ces décaissements figuraient, antérieurement au 1er janvier 2008, parmi les flux affectés aux activités d'investissement.

Cette présentation, corollaire de l'application de l'approche patrimoniale aux contrats de leasing, a été abandonnée suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location. Désormais, les décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations données en leasing, figurent parmi les flux opérationnels ou d'exploitation sous l'intitulé « Décaissements pour financement de contrats de leasing ».

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma pour les besoins de comparaison.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Créances sur contrats mis en force	240 745 127	214 670 062
Encours financiers	226 323 751	199 011 974
Impayés	15 474 283	16 550 942
Intérêts échus différés	(1 052 907)	(892 854)
Créances sur contrats en instance de mise en force	830 213	263 765
Total brut des créances leasing	241 575 340	214 933 827
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 203 855)	(6 639 324)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 871 785)	(9 210 578)
Produits réservés	(1 762 624)	(2 073 945)
Total net des créances leasing	223 737 076	197 009 980

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2007 199 275 739

Addition de la période

- Investissements	136 007 593
- Relocations	626 570

- Transferts	2 939 398
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 063 062)
- Cessions anticipées	(7 247 478)
- Radiation des créances	(1 213 932)
- Relocations	(594 908)
- Transferts	(2 832 332)
- Remboursement du capital	(97 743 624)
<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>227 153 964</u>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs	
- A recevoir dans moins d'un an	102 331 013
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	146 061 886
- A recevoir dans plus de 5 ans	8 666 305
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>257 059 204</u>
- Produits financiers non acquis	
- Revenus non acquis à moins d'un an	19 387 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	18 814 607
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	810 126
Total des produits financiers non acquis	<u>39 012 599</u>
- Valeurs résiduelles	3 085 954
- Contrats suspendus ordinaires	452 984
- Contrats suspendus contentieux	4 738 208
- Contrats en instance de mise en force	830 213
<u>Encours des contrats</u>	<u>227 153 964</u>

5.1.1 Analyse par secteur d'activité

	<u>Au 31 décembre 2008</u>	<u>Au 31 décembre 2007</u>
Bâtiment et travaux publics	26 329 817	20 953 199
Industrie	4 940 617	26 525 897
Tourisme	30 351 711	26 652 292
Commerces et services	128 082 376	88 595 070
Agriculture	37 449 443	36 549 281
<u>Total</u>	<u>227 153 964</u>	<u>199 275 739</u>

5.1.2 Analyse par type de matériel

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Equipements	33 991 963	31 839 618
Matériel roulant	148 192 944	119 171 807
Matériel spécifique	166 708	217 635
<i>Sous Total</i>	<u>182 351 615</u>	<u>151 229 060</u>
Immobilier	44 802 349	48 046 679
Total	<u>227 153 964</u>	<u>199 275 739</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
<u>Clients ordinaires (1)</u>	<u>7 021 657</u>	<u>5 990 857</u>
Inférieur à 1 mois	3 213 084	2 675 547
Entre 1 et 3 mois	1 995 509	1 853 750
Entre 3 et 6 mois	396 915	379 035
Entre 6 mois et 1 année	356 624	296 803
Supérieur à 1 année	696 776	5 800
Notes de débit	147 218	218 020
Intérêts de retard	215 531	561 902
<u>Clients litigieux (2)</u>	<u>8 452 626</u>	<u>10 560 085</u>
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>15 474 283</u>	<u>16 550 942</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE							
ANALYSE PAR CLASSE							
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
Encours financiers	193 133 634	24 166 851	499 245	564 840	7 959 181	226 323 751	
Impayés	1 863 792	2 840 418	115 300	205 542	9 691 855	14 716 907	
Autres créances	1 792	39 354	1 644	-	714 586	757 376	
Contrats en instance de mise en force	775 213	55 000	-	-	-	830 213	
CREANCES LEASING	195 774 431	27 101 623	616 189	770 382	18 365 622	242 628 247	
Avances reçues (*)	(1 770 699)	-	-	-	(773 902)	(2 544 601)	
Dépôts de garantie (*)	(2 526 972)	(197 536)	-	-	(76 750)	(2 801 258)	
ENCOURS GLOBAL	191 476 760	26 904 087	616 189	770 382	17 514 970	237 282 388	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 032 948	230 000	-	-	-	4 262 948	
TOTAL ENGAGEMENTS	195 509 708	27 134 087	616 189	770 382	17 514 970	241 545 336	
Produits réservés	-	-	(23 404)	(28 036)	(1 711 184)	(1 762 624)	
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 608)	(200 940)	(6 997 307)	(7 203 855)	
Provisions sur impayés	-	-	(58 978)	(118 603)	(8 694 204)	(8 871 785)	
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(87 990)	(347 579)	(17 402 695)	(17 838 264)	
ENGAGEMENTS NETS	195 509 708	27 134 087	528 199	422 803	112 275	223 707 072	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,32%	7,25%		
				7,83%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2007				9,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			14,28%	45,12%	99,36%		
				94,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2007				88,06%			
(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)							

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Obligations et actions cotées	1 281 814	583 100
<u>Montant Brut</u>	<u>1 781 814</u>	<u>1 083 100</u>
<u>A déduire :</u>		
<u>Provisions pour dépréciation</u>	(40 675)	(2 650)
	<u>1 741 139</u>	<u>1 080 450</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Titres immobilisés	3 184 308	1 441 408
Dépôts et cautionnements versés	34 192	14 616
<u>Total</u>	<u>3 218 500</u>	<u>1 456 024</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2007	1 441 408	1 441 408	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société BOMAR	750 000	750 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	400 000	400 000	-
- Société Immobilière SIDI AMEUR	300 000	300 000	-
- Société KOKET	750 000	750 000	-
- Société AROMA Industries	120 000	120 000	-
- Société MINEREAUX BROYES DU SUD	150 000	150 000	-
- Société FORAKEN	194 200	194 200	-
- Société G.I.I	125 000	125 000	-

Cessions de l'exercice

- GIPA	750 000	750 000	-
- BOMAR	266 660	266 660	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	29 640	29 640	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2008</u>	<u>3 184 308</u>	<u>3 184 308</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2008 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
*BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	49 407	49 407
*STICODEVAM	13 461	13 461
*IFBT	100	100
*GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	50 100	50 100
*COS TUNISIE	45 000	45 000
* INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION "BOMAR"	1 016 680	533 340
* NOUR	370 360	-
* SIDI AMEUR	300 000	-
* KOKET	750 000	-
* AROMA INDUSTRIES	120 000	-
* BROYES DU SUD	150 000	-
* GII	125 000	-
* FORACHEM	194 200	-
* LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA"	-	750 000
<u>Total</u>	<u>3 184 308</u>	<u>1 441 408</u>

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008**

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels		129 372	18 866	65 000	-	-	213 238	118 235	33 949	-	-	152 184	61 054
Ecart d'acquisition	5%	311 760					311 760	150 252	15 588	-	-	165 840	145 920
Immeubles	5,0%	7 460 554	24 845	-	-	-	7 485 399	1 390 323	260 558	-	-	1 650 881	5 834 518
Matériel de transport	20,0%	813 229	285 950	-	227 000	-	872 179	490 681	135 333	225 000	-	401 014	471 165
Equipements de bureau	10,0%	288 928	12 464	-	1 460	568	299 364	191 899	22 263	1 059	568	212 535	86 829
Matériel informatique (*)	33,33%	293 720	27 574	-	300	1 420	319 574	231 414	38 067	300	1 420	267 761	51 813
Installations générales	10,0%	315 342	13 629	-	82 500	5 349	241 122	199 530	28 445	82 500	5 349	140 126	100 996
Immobilisations en cours		58 500	6 500	(65 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		9 671 405	389 828	(65 000)	311 260	7 337	9 742 636	2 772 335	534 203	308 859	7 337	2 990 342	6 752 294

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	2 801 258	5 207 058
- Avances et acomptes reçus des clients	2 544 601	2 217 385
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225

Total5 354 0847 432 668**NOTE 10 : Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Banques locales	50 411 641	40 373 388
- Banques étrangères	15 339 756	19 460 354
- Emprunts obligataires	98 990 584	74 818 797
- Billets de trésorerie	16 341 761	20 152 165
- Certificats de leasing	12 309 713	10 298 225
<u>Total</u>	<u>193 393 455</u>	<u>165 102 929</u>

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
<u>BANQUES LOCALES</u>									
B.I.A.T (05/2001)	5 000 000	Trimestriellement (2001-2008)	714 285	-	714 286	-	-	-	
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000	
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000	
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
A.B.C (2007)	3 000 000	Semestriellement (2007-2009)	2 250 000	-	1 500 000	750 000	-	750 000	
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000	
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000	
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000	
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000	
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000	
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000	
ATTJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 334	1 666 667	1 666 667	
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
Ligne d'avance			2 000 000	6 000 000	8 000 000	-	-	-	
<u>Dettes rattachées</u>			657 472	-	-	141 061	798 533	-	798 533
<u>Charges constatées d'avance</u>			(48 369)	-	-	(21 857)	(70 226)	-	(70 226)
<u>Sous-total</u>			40 373 388	28 000 000	18 080 953	119 204	50 411 641	36 666 667	13 744 974
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
JEXIMBANK	Y 800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	2 407 925	-	687 978	1 719 947	1 031 969	687 978	
B.E.I	EU 50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	16 848 379	-	3 387 703	13 460 676	9 947 174	3 513 502	
<u>Dettes rattachées</u>			204 050	-	-	(44 917)	159 133	-	159 133
<u>Sous-total</u>			19 460 354	-	4 075 681	(44 917)	15 339 756	10 979 143	4 360 613
Total des crédits bancaires			59 833 742	28 000 000	22 156 634	74 287	65 751 397	47 645 810	18 105 587

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt JEXIM BANK du 27 Mai 1997 .
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2002/2	15 000 000	Annuellement (2005-2009)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	7 200 000	-	2 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000	
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	
<i>Dettes rattachées</i>			1 618 797			1 571 787	3 190 584	3 190 584	
Total des emprunts obligataires			74 818 797	40 000 000	17 400 000	1 571 787	98 990 584	69 400 000	29 590 584
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING									
BILLETS DE TRESORERIE									
SANADETT	2 000 000	En bloc le 04/06/2008	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 04/06/2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 11/06/2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
AXIS	1 200 000	En bloc le 29/06/2009	1 200 000	-	-	1 200 000	-	1 200 000	
Billets de trésorerie à court terme			15 050 000		1 850 000	13 200 000	-	13 200 000	
<i>Dettes rattachées</i>			178 325			(70 279)	108 046	108 046	
<i>Charges constatées d'avance</i>			(276 160)			109 875	(166 285)	(166 285)	
Sous-total			20 152 165	-	3 850 000	39 596	16 341 761	-	16 341 761
Certificat N°1 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 24/05/2009	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000	
Certificat N°2 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/05/2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°3 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 21/09/2009	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000	
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	
Certificat N°7 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 01/12/2009	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	
<i>Dettes rattachées</i>			298 225			11 487	309 712	309 712	
Sous-total			10 298 225	2 000 000	-	11 487	12 309 712	5 000 000	7 309 712
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			30 450 390	2 000 000	3 850 000	51 083	28 651 473	5 000 000	23 651 473
TOTAL GENERAL			165 102 929	70 000 000	43 406 634	1 697 157	193 393 454	122 045 810	71 347 644

NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Capital social	(A)	15 000 000	12 500 000
- Réserve légale	(B)	1 195 151	1 000 000
- Réserve extraordinaire		3 200 000	4 200 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	832 101	756 649
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Résultats reportés		194 897	353 709
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>23 472 149</u>	<u>21 860 358</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		4 230 522	3 496 455
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(22 303)	(10 118)
<u>Résultat consolidé de l'exercice</u>	(1)	<u>4 208 219</u>	<u>3 486 337</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>27 680 368</u>	<u>25 346 695</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	3 000 000	3 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,403	1,162

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant égal à D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009, à raison de :
 -- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
 - -1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.
 Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2008 à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2007 a été ajusté pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites en 2008.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2006	10 000 000	1 000 000	5 700 000	300 000	2 250 000	677 156	500 000	34 790	(65 188)	2 831 999	23 228 757
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 avril 2007			1 000 000			75 000		1 756 999		(2 831 999)	0
Augmentation décidée par l'A.G.E du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)								0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006								(1 500 000)			(1 500 000)
Divers						4 493		1			4 494
Cessions d'actions propres								61 919	65 188		127 107
Résultat consolidé de l'exercice 2007										3 486 337	3 486 337
Solde au 31 Décembre 2007	12 500 000	1 000 000	4 200 000	300 000	2 250 000	756 649	500 000	353 709	0	3 486 337	25 346 695
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 avril 2008		195 150	1 500 000			75 000		1 716 187		(3 486 337)	0
Augmentation décidée par l'A.G.E du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)								0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(1 875 000)			(1 875 000)
Divers						453		1			454
Résultat consolidé de l'exercice 2008										4 208 219	4 208 219
Solde au 31 Décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	194 897	0	4 208 219	27 680 368

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement se détaillent comme suit :

	2008	2007
- Dans le capital	348 760	348 760
- Dans les résultats reportés	(166 821)	(176 939)
- Dans le résultat de l'exercice	22 303	10 118
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>204 242</u>	<u>181 939</u>

NOTE 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	2008	2007
- Intérêts de leasing	22 857 704	18 997 567
- Intérêts de retard	838 096	867 367
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	255 181	152 222

- Autres		255 525	276 504
<u>Total</u>		<u>24 206 506</u>	<u>20 293 660</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		211 933	268 437
Intérêts de retard antérieurs		117 680	102 511
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(229 481)	(233 460)
Intérêts de retard		(80 232)	(102 897)
<u>Variation des produits réservés</u>		<u>19 901</u>	<u>34 591</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>		<u>24 226 407</u>	<u>20 328 251</u>
- Encours financiers			
. Au début de la période		192 651 992	152 313 585
. A la fin de la période		221 962 772	192 651 992
. Moyenne	(D)	207 307 382	172 482 789
- Intérêts de la période	(C)	22 857 704	18 997 567
- Taux moyen	(C) / (D)	11,03%	11,01%

NOTE 14 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Intérêts des emprunts obligataires		5 907 590	4 727 442
- Intérêts des crédits des banques locales		2 653 391	1 728 835
- Intérêts des crédits des banques étrangères		786 903	1 421 284
- Intérêts des autres opérations de financement		2 575 051	1 838 004
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		35 183	25 287
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	<u>11 958 118</u>	<u>9 740 852</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(52 024)		(28 030)
- Autres charges financières		16 302	7 721
<u>Total des autres charges financières</u>		<u>(35 722)</u>	<u>(20 309)</u>
<u>Total général</u>		<u>11 922 396</u>	<u>9 720 543</u>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		162 470 589	136 585 732
. A la fin de l'exercice		189 063 957	162 470 589
. Moyenne	(B)	175 767 273	149 528 161

- Taux moyen (A) / (B)	6,80%	6,51%
------------------------	-------	-------

NOTE 15 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 594 077	4 315 315
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 818 920)	(1 211 705)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	2 948 127	3 481 806
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 549 420)	(3 112 792)
- Transfert en produits de la période		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(265 426)	(266 418)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(25 994)	(98 486)
<u>Total</u>	<u>2 882 444</u>	<u>3 107 720</u>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 243.343.764 et un résultat consolidé bénéficiaire D : 4.208.219, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que

l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Observation post-conclusion :

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données de 2007 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2008.

Tunis, le 24 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

BDO AFRIC AUDIT

Adnène ZGHIDI

FINOR

Mustapha MEDHIOUB